
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier MÉDOQUINE – Mercredi 22 février 2023

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Chantal Chabbat**, adjointe de quartier, chargée de la Ville pour tous, du plan handicap, de la ville inclusive ainsi que des œuvres et associations caritatives
- **Jean-Jacques Bonnin**, élu de proximité du quartier, en charge du Centre technique municipal, du plan lumière, du suivi des chantiers de la ville ainsi que des commissions de sécurité
- **François Jestin**, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire de la Police nationale

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement
- ✓ Médiation
- ✓ Voirie

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie, et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier de la Médoquine.

M. le Maire tient à remercier Monsieur le Commissaire de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant les élus référents à la tribune dont Chantal Chabbat, adjointe de quartier, Jean-Jacques Bonnin, conseiller municipal et élu du secteur 1, ainsi que François Jestin, adjoint au Maire, notamment en charge de la voirie, du stationnement et de la circulation.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants. Il rappelle par ailleurs le prochain rendez-vous du Maire en direct qui se tiendra le samedi 18 mars.

M. le Maire indique qu'une trentaine de formulaires a été retournée dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour une centaine d'observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie ;
- Projets à l'échelle de la Ville ;
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous* ;
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités.

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 148 signalements dans le quartier de la Médoquine, avec 97 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux vont se transformer en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces conseils seront désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité. Une vingtaine de citoyens, à parité égale, sera tirée au sort pour une mise en place des nouveaux conseils en mars 2023. L'appel à candidature, qui se tenait du 15 décembre 2022 au 15 février 2023, a été repoussé jusqu'au 6 mars. À ce jour, 135 candidatures ont été enregistrées.

M. le Maire tient enfin à souligner la cinquième édition du budget participatif, dont l'appel à projet va se dérouler du 1^{er} mars au 30 avril, avec un budget alloué maintenu à 350 000€. Le dépôt des dossiers peut se faire en ligne sur la plateforme numérique ou directement à l'hôtel de ville, via le format papier.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il est progressif et s'échelonne sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de le contacter par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr. La prochaine permanence se tiendra le mercredi 1^{er} mars.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs ;
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier en 2022 avec 198 interventions, dont cinq pour des squats, cinq pour vol ou tentative de vol à l'étalage, trois pour différend de voisinage et deux pour cambriolage ou tentative de cambriolage. Il précise également que 119 verbalisations ont été dressées pour stationnement abusif ou gênant et que 24 mises en fourrière ont été effectuées. Concernant le stationnement réglementé dans le quartier, 1 003 véhicules ont été verbalisés sur les 37 317 véhicules contrôlés durant toute l'année. Enfin, 121 surveillances motorisées et pédestres ont été effectuées dans le quartier Médoquine en 2022 et 13 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

M. le Maire donne la parole à Monsieur le Commissaire Emmanuel Richard.

Le commissaire se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui intègre les communes de Talence mais aussi de Pessac, Mérignac, Eysines, Le Haillan et Gradignan.

Monsieur le commissaire établit un comparatif des chiffres de la délinquance à Talence, entre 2021 et 2022. Il dresse un bilan plutôt positif, à l'instar des autres communes de la métropole, avec une baisse

globale des faits de délinquance sur le territoire. Il note ainsi une baisse des atteintes aux biens, qui passent de 1 718 à 1 458, soit une baisse de 15%, les vols avec violence diminuent également de 14%, passant de 50 à 43. Les vols roulotte passent de 537 à 323, tandis que les vols à la tire passent de 71 à 43. Le commissaire dénote 158 victimes en moins, de crimes ou délits, entre ces deux exercices.

Dans le même temps, le nombre de garde à vue est passé de 220 à 224 alors que les mises sous écrou ont quasiment doublé, passant de 14 à 27. Monsieur le commissaire rappelle par ailleurs la situation tendue de la prison de Gradignan avec un taux de surpopulation carcérale parmi les plus hauts de France qui avoisine les 200%.

Le commissaire reconnaît néanmoins quelques statistiques défavorables, qui feront l'objet d'une attention toute particulière des forces de police pour inverser la tendance. Il s'agit là notamment des cambriolages qui sont en hausse de 2% sur la commune de Talence, passant de 348 à 357, alors que l'agglomération bordelaise connaît dans le même temps une baisse de 2% des cambriolages.

Monsieur le commissaire note également une hausse des atteintes à l'intégrité physique, passant de 382 à 452, un phénomène qui s'explique en grande partie par la recrudescence des violences intrafamiliales. Enfin, Le commissaire signale une légère augmentation des escroqueries et met en garde contre un phénomène assez récent qui prend de plus en plus d'ampleur, à savoir les escroqueries par la technique dite d'hameçonnage ou communément appelée phishing en anglais. Il s'agit de ces sms et autres mails frauduleux, de type livraison de colis ou encore vérification de coordonnées bancaires, qui invitent les personnes à cliquer sur des liens pour tenter de leur extorquer de l'argent.

Le chef de la Division Ouest se félicite que cette baisse générale des agrégats statistiques sur la délinquance à Talence se poursuive pour le mois de janvier 2023, en comparaison avec janvier 2022.

En ce qui concerne plus particulièrement le quartier de la Médoquine, Le commissaire observe les mêmes tendances que sur la commune, avec une baisse générale des faits de délinquance dans son ensemble. Seul bémol, la hausse de la délinquance d'appropriation qui se vérifie dans le quartier avec 31 cambriolages recensés en 2022 contre 12 en 2021.

Monsieur le commissaire précise que ces résultats sont le fruit d'une présence policière accrue et une action coordonnée des forces de police sur le territoire et souligne par ailleurs les liens étroits qu'entretiennent la Police Nationale et la Ville de Talence, à travers sa police municipale. Il prend l'exemple d'une affaire symptomatique dans le quartier, qui s'est déroulée le 27 avril dernier, où des personnes ont été agressées à leur domicile. Grâce au concours des policiers municipaux, deux des trois agresseurs ont été interpellés et remis à un officier de police judiciaire, avant d'être placés en garde à vue et présenté à un juge.

M. le Maire tient également à saluer le travail des équipes de médiation sociale sur le terrain, et en profite pour saluer la présence du chef de la médiation dans la salle, Monsieur Samir Oubaziz.

Un habitant se plaint de l'accueil qu'il a reçu au commissariat de police de Talence. M. le Maire regrette cette mauvaise expérience mais souligne l'importance des échanges avec le commissaire pour faire remonter ce type de désagrément. Des efforts sont faits et se poursuivront pour la meilleure prise en charge possible des plaignants. D'autre part, le major Rousse peut également être sollicité sur ces problématiques dans le cadre de ses permanences.

Un habitant déplore des rassemblements à caractère religieux dans l'espace public, sur le parvis de l'église Notre-Dame de Talence, certains jours de la semaine. Le commissaire avoue ne pas être au courant de ces pratiques et indique que la situation sera examinée.

Un riverain signale la vitesse excessive du trafic routier au niveau de l'avenue de la Mission Haut-Brion. La Ville tente, tant bien que mal, d'aménager l'espace public routier de manière à casser la vitesse et éviter ce genre de situations accidentogènes. Il précise que la configuration de cet axe routier devrait être modifiée avec la création du bus express dans les années à venir. Il invite enfin les habitants à signaler ces infractions aux forces de police lorsque les faits se produisent pour que des contrôles soient diligentés.

Un habitant dénonce l'absence d'éclairage public le long du cours Galliéni, à partir de 1h du matin. M. le Maire précise que cet axe routier, même s'il est limitrophe à la commune de Talence, est situé sur la commune de Bordeaux et que l'extinction de l'éclairage public la nuit est la conséquence d'une décision politique prise par le maire de Bordeaux, Monsieur Pierre Hurmic. En effet, depuis le 2 janvier 2023, la Ville de Bordeaux a décidé d'éteindre l'éclairage public entre 1h et 5h du matin sur 57% de son territoire. M. le Maire précise néanmoins qu'il n'y a aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'insécurité. Il rappelle également que tous les bus de nuit de Bordeaux Métropole pratiquent désormais l'arrêt à la demande.

Une habitante signale qu'une personne a foncé plusieurs fois et délibérément sur les conteneurs poubelle situés devant les bâtiments de la Direction générale des Hôpitaux de Bordeaux, par acte de vengeance. Le commissaire se saisit de la plainte de la requérante.

Un riverain demande si quelque chose est prévu contre les points de deal autour de la Médoquine. Le commissaire affirme des points de deal sont identifiés sur le territoire et que certains ont fait l'objet d'interpellation, comme cela a été le cas autour de la salle Boris Diaw. Toutefois ces réseaux se reforment et migrent régulièrement, c'est pourquoi ils font l'objet de toutes les attentions auprès l'équipe de lutte contre les produits stupéfiants, basée à Talence.

M. le Maire remercie et libère Le commissaire Emmanuel Richard.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il faudrait plus d'agents afin qu'ils puissent patrouiller davantage et remédier aux nuisances sonores. Il n'y a jamais de verbalisations malgré les nombreux appels du voisinage à ce sujet.

La priorité de la mandature se concentre sur le renforcement des effectifs de la Police municipale pour augmenter la présence dissuasive et le nombre de patrouilles. Entre 2020 et 2023, cinq agents sont venus renforcer l'équipe de la Police municipale, portant son nombre à 13 agents.

Les statistiques de la Police municipale en 2022 montrent d'une part une hausse de 40% des interventions, ce qui ne signifie pas forcément qu'il y a plus de délinquance mais que la Police municipale est en capacité opérationnelle de répondre à toutes les sollicitations, notamment pour les tapages nocturnes grâce à la brigade de nuit présente jusqu'à 1h du matin. D'autre part, les agents ont

effectués pas moins de 245 heures de patrouilles motorisées et pédestres, soit une hausse de 50% au profit de la sécurisation de tous les quartiers.

Voitures ventouses, étrangères au quartier, qui viennent stationner dans la résidence pour prendre la ligne de bus n°8, dont l'arrêt est situé rue Diderot.

La résidence Pérès est située sur un domaine privatif géré par Gironde habitat. Les résidents peuvent saisir leur bailleur pour demander la résidentialisation de ladite propriété.

Stationnement très gênant de véhicules qui ne bougent jamais, si ce n'est de quelques centimètres pour éviter une mise en fourrière.

Après plusieurs signalements à Allo Talence, il s'avère que les contrevenants sont systématiquement des résidents possédant des droits de stationnement dans la zone.

Les poubelles sur les trottoirs gênent la déambulation des piétons, poussettes et autres fauteuils roulants.

La Brigade anti-incivilités effectue régulièrement des opérations de sensibilisation afin de faire respecter les horaires de sortie de bacs, en prenant contact avec les riverains. En 2022, 54 interventions ont été réalisées à la suite de constatation de bacs poubelles non rentrés après les heures de ramassage.

Des rassemblements de deux-roues et autres parties de pétanque tardives au niveau de la place Fernand Izer, particulièrement aux beaux jours, occasionnent des nuisances sonores. Dès lors, serait-il possible de clôturer cet espace vert ?

Cette problématique est encore inconnue de la Police municipale, aucun rassemblement n'a été constaté lors des patrouilles véhiculées sur site. Pour assurer la fermeture de cette petite parcelle enherbée aménagée par la ville, il apparaît opportun de soumettre l'idée au conseil participatif de quartier pour valider collectivement cette proposition.

Trop de tentatives de vol sur nos véhicules. La gare n'est plus un lieu fréquentable. Tags et voitures désossées sont le quotidien des riverains. Trafic de stupéfiants et incivilités donnent une mauvaise image du quartier.

En 2022, toutes les statistiques de la délinquance sont en baisse à Talence, sauf les atteintes aux personnes qui sont en hausse, du fait de la meilleure prise en charge des violences intra-familiales.

On constate notamment une baisse de 40% des vols roulotte. Les patrouilles de la Police municipale ont été étendues jusqu'à 1h du matin pour marquer la présence et dissuader malfaiteurs. Concernant le hall de la gare squatté, squat géré par association La Piraterie, il n'y a pas de nuisances signalées par les habitants. L'ordonnance d'expulsion a été prononcée par le tribunal administratif, mais le propriétaire des lieux, à savoir Gares et Connexions, une entité de la SNCF, a décidé de surseoir à l'expulsion le temps de la trêve hivernale.

Les véhicules stationnent sur les trottoirs de la rue Lafon, faute de places.

La rue Lafon, qui est incluse dans zone bleue A, fait l'objet de passages quotidiens des agents chargés de la surveillance de la vie publique pour contrôler à la fois le stationnement réglementé et verbaliser le stationnement gênant si ce dernier empêche le cheminement sécurisé des usagers sur trottoirs. Depuis janvier 2022, neuf verbalisations ont été dressées dans cette rue pour stationnement gênant avec une amende de 135€ très dissuasive.

Stationnement gênant sur le trottoir au niveau des rues Pougnet, Médoquine et Paul Bert.

Des passages quotidiens des agents chargés de la surveillance de la voie publique sont assurés pour réguler le stationnement dans la zone A. Depuis janvier 2022, 24 verbalisations pour stationnement très gênant sur le trottoir ont été dressées dans ces trois rues.

La zone 30 rue de la Médoquine n'est pas respectée. Vitesse excessive rue de la Médoquine.

La rue de la Médoquine est en zone 30 dans sa portion qui part de la voie ferrée vers le cours Galliéni. La configuration de la voirie avec virages, stationnement figé dont la dernière partie en chicane et stop empêche toute prise de vitesse.

La limitation de vitesse rue Brémontier n'est pas respectée.

La rue Brémontier est en zone 30 du fait de sa proximité avec l'écoles Albert Camus. Pour objectiver ce sentiment de vitesse excessive, il y a la possibilité de positionner un radar pédagogique enregistrant le comptage des flux et la vitesse des véhicules afin d'établir un premier diagnostic.

Les priorités à droite de la rue Paul Bert ne sont jamais respectées et la limitation de vitesse secteur Pougnet / Médoquine non plus.

Les agents chargés de la surveillance de la voie publique effectuent des passages quotidiens afin de réguler le stationnement dans la zone A. Depuis janvier 2022, 24 verbalisations pour stationnement très gênant sur trottoirs ont été dressées sur ces 3 rues.

Des trafics, de drogue notamment, ont lieu au fond de l'impasse de la Vieille Tour.

C'est une problématique inconnue de la Police municipale, qui ira faire des patrouilles dans le cadre de la brigade de nuit. En 2022, 30 interventions pour stupéfiants ont eu lieu dont certaines avec interpellations, saisie de produits, puis remise des individus à la Police judiciaire pour procédure judiciaire.

Nuisances sonores, surtout la nuit, engendrées par les climatiseurs installés depuis l'été dernier à la Maison départementale de la parentalité du CDEF, situé derrière la résidence Le Parc Pelletan.

Monsieur Serge Bouchet, inspecteur de l'hygiène à la métropole est notamment compétent sur la gestion de ces problématiques. Il tient des permanences bihebdomadaires à la mairie de Talence les mardis et jeudis, de 14h à 16h et est joignable par téléphone au 05 56 84 78 06 ou par mail à hygiene@talence.fr

Il y a des traces d'incendie et le grillage permettant d'accéder à la voie SNCF est cisailé au niveau de la passerelle au fond de l'avenue Sainte-Marie. Une fermeture de cet espace peut-il être envisagée, comme c'est le cas de l'autre côté de la passerelle ?

Transmission relayée à la direction de la zone sûreté sud-ouest de la SNCF, qui est compétente pour la sécurisation des emprises ferroviaires.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service, trois balayeurs, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeur, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier de la Médoquine, correspondant au secteur 5, les bennes sont installées au niveau de la salle Boris Diaw. Le prochain passage aura lieu le vendredi 10 mars, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier de la Médoquine est le suivant :

- 120 interventions pour dépôts sauvages dont 81 ramassages par les agents et verbalisations
- 17 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies
- 6 interventions pour des problèmes de gestion des bacs poubelle

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 291 chantiers, dont 20 sans autorisation qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 1 681€ et six chantiers sans autorisation taxés d'office pour refus de régularisation pour un montant de 8 120 €.

M. le Maire signale également que pour lutter contre la pollution visuelle et environnementale provoquée par les mégots, la Ville a décidé d'agir concrètement en signant un partenariat avec la société Keenat, qui prévoit notamment la pose de 24 cendriers dans les lieux stratégiques de la commune.

Un riverain demande pourquoi il n'y a plus d'opérations Coup de Propre ou Ménage ta Ville et sollicite la municipalité pour fournir des pinces et des gants à ses enfants qui souhaitent participer à la propreté de leur commune. M. le Maire signale que les opérations Coup de Propre ont été interrompues à la suite de la crise sanitaire mais devraient prochainement revoir le jour. Le dispositif Ménage ta Ville est une opération de sensibilisation qui se tient généralement une fois par an, et qui là aussi a été contrainte par le contexte sanitaire. Une nouvelle édition devrait se tenir au printemps prochain. M. le Maire précise que l'objectif de ce dispositif n'est pas de faire nettoyer la Ville par les habitants car c'est une compétence municipale, mais il s'agit là principalement de sensibiliser les habitants aux règles de civisme.

Une habitante demande si la Ville ne peut pas verbaliser les auteurs de dépôts sauvages. M. le Maire signale que la Brigade anti-incivilités est habilitée pour verbaliser les contrevenants, lorsque ces derniers sont identifiables.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

La rue Pougnet est très sale depuis les travaux de la nouvelle résidence, avec notamment des caniveaux encombrés de déchets.

La balayeuse est récemment intervenue le 24 janvier dernier dans cette rue.

Les trottoirs de la rue Redeuilh sont sales depuis que les travaux de construction d'immeubles s'opèrent.

Un balayage mécanique a été effectué le 24 janvier dernier et un balayage manuel a quant à lui eu lieu le 26 janvier toujours rue Redeuilh.

Les trottoirs de la rue Lafon sont sales.

Un balayage manuel de la rue a été effectué par une équipe du service propreté le 27 janvier.

Problème des poubelles municipales dont les sacs plastique s'affaissent sous le poids des ordures, créant de ce fait des petites décharges sauvages au sol.

Le type de poubelles est normalisé en raison du plan Vigipirate actuel. De plus, les poubelles municipales ne sont pas dimensionnées pour recevoir les ordures ménagères.

Le caniveau de la rue de la Petite Mission, côté stationnement, est encombré de déchets et de boue, empêchant le bon écoulement des eaux pluviales par mauvais temps.

Le dernier passage balayeuse dans cette rue a eu lieu le 18 janvier, la rue sera de nouveau vérifiée.

Il faudrait que le ramassage des poubelles vertes ait lieu deux fois par semaine afin de répondre aux nouvelles consignes sur le tri sélectif, qui tendent à doubler le volume des déchets recyclables.

Ma poubelle n'est pas toujours vidée malgré mes signalements auprès de Bordeaux Métropole.

Renforcer le tri et éduquez sur le tri sélectif.

La gestion des ordures ménagères est une compétence de Bordeaux Métropole, joignables au 05 56 99 84 84.

Pour information, la municipalité a doté chacun des huit restaurants scolaires des écoles élémentaires talençaises de tables de tri afin de sensibiliser dès le plus jeune âge sur le gaspillage alimentaire et promouvoir l'importance de la réduction des déchets.

Il est incompréhensible que le nettoyage des ordures et de manière générale, de l'escalier d'accès piéton pour rejoindre l'autre côté de la voie, au niveau de la passerelle située avenue Sainte-Marie, ne soit pas effectué plus régulièrement par les agents de la mairie ou de la métropole.

Un balayage mécanique de cette rue a été fait le 18 janvier et l'est régulièrement.

Une campagne de nettoyage des tags basée sur le principe « zéro tolérance » doit pouvoir être lancée regroupant le traitement de certains points chauds de la commune, dont celui au niveau du mur situé entre l'escalier de la passerelle, avenue Sainte-Marie et la voie SNCF.

Afin de lutter contre le phénomène des tags et pour contribuer à la bonne image de la Ville, la municipalité a mis en place un service gratuit d'enlèvement des tags sur le domaine public. Celui-ci intervient régulièrement sur la commune selon un cahier des charges défini, à la demande des propriétaires.

Pour information, la brigade anti-tags est intervenue sur la passerelle le 29 août 2022, les 1^{er} et 5 septembre 2022 et le 25 octobre 2022. Le service a été prévenu des nouveaux tags et a programmé une intervention dans les meilleurs délais.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagloss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 22 millions d'euros, est prévue pour juin 2023.

Une habitante demande si un tarif préférentiel sera maintenu à l'égard des Talençais. M. le Maire confirme que les Talençais bénéficieront d'un tarif préférentiel, autour de 4€.

Un riverain demande si la Ville a installé des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la nouvelle piscine. M. le Maire signale que la structure du stade nautique ne le permet pas. La municipalité réfléchit néanmoins à connecter l'équipement sur un réseau de chaleur situé à proximité pour réaliser des économies d'énergie.

✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année 2023.

✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue en 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

Un habitant demande si l'École municipale de musique et de danse va être remplacée par le château des Arts. M. le Maire informe que les activités de l'EMMD seront en partie délocalisées dans le futur pôle du château des Arts mais que certaines pratiques seront maintenues sur l'ensemble du territoire, dans les écoles talençaises principalement, afin d'assurer l'offre la plus large possible.

Une habitante s'étonne que la Ville n'ait pas donnée une vocation sportive au château des Arts. M. le Maire signale que dans le cadre du programme Anim&vous, la Ville organise gratuitement, chaque dimanche, des ateliers sports au château des Arts. Il précise que la nouvelle saison reprendra à partir du 6 mars.

Un riverain propose de sanctuariser la cabine téléphonique située dans l'enceinte du parc du château des Arts pour en faire une boîte à lire. M. le Maire trouve l'idée originale mais rappelle que cet équipement est la propriété des PTT.

Un habitant s'interroge sur l'accessibilité du site et s'inquiète quant à l'équilibre du quartier face aux centaines d'adhérents qui devraient s'y rendre régulièrement. M. le Maire rappelle qu'auparavant le château des Arts était un lycée professionnel qui accueillait des milliers d'étudiants. De plus, le projet prévoit la livraison d'un parking souterrain pour absorber la demande en matière de stationnement. Le site sera également desservi par les transports en commun avec l'avènement de la future ligne de bus express qui se trouvera au niveau de l'avenue de la Vieille Tour. Enfin, M. le Maire rappelle que l'équipement sera principalement utilisé en semaine et hors période de vacances scolaires.

✓ Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune, avec notamment :

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 ont vu les travaux débuter dès 2022, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Fehlmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire signale que la Ville a inauguré fin janvier la rénovation de la bibliothèque et de l'agence postale, qui sont désormais mutualisés, ainsi que la rénovation et la mise aux normes en accessibilité des toilettes extérieurs de la place Fehlmann. Cette inauguration vient parachever la première phase de la réhabilitation du square Fehlmann, qui verra les prochaines phases débuter en 2024.

Elles comprendront la création d'un local, équipé en panneaux photovoltaïques, pour le Relais d'assistante maternelle et l'école de musique. Il sera également prévu le réaménagement des espaces verts et de l'aire de jeux pour les enfants, ainsi que la réhabilitation d'un pavillon pour accueillir les activités liées à l'économie sociale et solidaire. Pour chacune de ces étapes, M. le Maire précise que la Ville prendra le soin de solliciter les riverains, comme pour chacun des projets structurants sur le territoire.

M. le Maire informe que ce mercredi 22 février, et ce juste avant la présente réunion, la municipalité a inauguré la place Émile Zola fraîchement rénovée.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Enfin M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars ou encore Talence Estival.

Une habitante déplore la disparition des services publics et s'interroge sur la position de la Ville en la matière. M. le Maire garantit que la municipalité fait son possible pour assurer le maintien des services publics sur son territoire. M. le Maire signale que la Ville propose, depuis ce mois de février, les services de La Poste au square Fehlmann. La Ville a également inauguré en mai dernier une maison France Services dans les locaux du Dôme et accueillera prochainement des bureaux de la CARSAT, toujours sur le quartier Thouars.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il y a-t-il des avancées concernant la rénovation de l'école Albert Camus ? Quel est le planning des chantiers ?

Le projet n'en est qu'à l'état de préprogramme. Une réunion avec les principaux acteurs concernés (professeurs, parents d'élèves, élus) a permis de dégager dans un premier temps les usages dans le cadre de la rénovation de l'école Albert Camus. Un programmiste va prochainement définir les grandes lignes du projet. La livraison est prévue pour la rentrée 2026.

Quel est le "statut" de l'Église Chrétienne installée à côté de l'hôtel "Chez Philip" ? Même question pour le centre d'hébergement installé au même endroit ? Quelle est la structure gestionnaire, et quels sont les personnes accueillies ? réfugiés économiques, politiques ?

Le bâtiment qui jouxte l'hôtel Chez Philip est une église évangélique, qui n'a aucun rapport avec "le centre d'hébergement" situé dans l'enceinte de l'hôtel Chez Philip. Ce dernier est géré par le Centre d'accueil d'information et d'orientation (CAIO), via son service d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), qui loue des chambres pour loger les demandeurs d'asiles ayant déposé une demande.

Quelle est la dynamique de la ville pour l'implantation de commerces dans le quartier en plein développement ? Quels sont les futurs commerces connus à ce jour ?

Favoriser la reprise ou la création de nouveaux commerces au bout du cours Galliéni, proche du rond-point de la Médoquine.

Le service du développement économique de la Ville travaille en étroite collaboration avec l'association des commerçants de la Barrière de Pessac, par le biais de son président Joël Vallée, pour soutenir et développer le tissu économique (commerçants, artisans, entrepreneurs) dans le quartier. Si un Carrefour City a notamment vu le jour en ce début d'année, concomitamment à la livraison des résidences Les jardins de la Médoquine, d'autres projets sont en cours et apparaîtront dans les mois à venir.

Éteindre l'éclairage ou baisser l'intensité de la lumière durant la nuit au château des Arts.

L'éclairage du château des Arts est calqué sur l'éclairage public avec une extinction des lumières entre 1h et 5h du matin. Seulement deux projecteurs LED assurent l'éclairage du bâtiment.

Concernant le projet au château des Arts, l'impact du parking souterrain sur l'écoulement des eaux souterraines a-t-il été étudié ? Un état de référence du bruit a-t-il été établi afin d'apprécier l'effet sonore du projet, et qu'en est-il de la gestion des eaux pluviales ?

Le projet n'en est qu'à ses prémices, le concours de maîtrise d'œuvre n'étant engagé qu'à compter de ce mois de février. Il est donc difficile de s'avancer sur d'éventuelles études d'impact tant que le projet ne sera pas davantage défini. La Ville, soucieuse de la préservation de l'environnement et du cadre des vie des Talençais, sera vigilante au respect des normes en vigueur.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 32 millions d'euros investis et des 6,3 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale, la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis cinq années. La dette par habitant n'excède pas les 374 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

- Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/. L'idée est de proposer à chaque Talençais un espace vert public à 10 minutes de son domicile. Un plan en faveur de la végétalisation des cours d'école est également en cours.

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Une habitante demande si la Ville peut intervenir chez les particuliers lorsque les propriétaires n'entretiennent pas leur jardin. M. le Maire regrette qu'il s'agisse de propriété privée et que la municipalité ne peut aucunement intervenir.

Un habitant demande si la Ville agit pour lutter contre la prolifération des rats. M. le Maire affirme qu'un inspecteur de l'hygiène se tient à la disposition des Talençais lors de ses permanences les mardis et jeudis après-midi. Il est joignable par téléphone au 05 56 84 78 06 ou par mail à hygiene@talence.fr. Monsieur Serge Bouchet, compétent en matière de lutte contre les rongeurs, peut intervenir de différentes façons auprès des habitants. Il prodigue à la fois des méthodes simples et efficaces pour protéger son habitat des rongeurs ou peut adresser des demandes de dératisation auprès des concessionnaires de réseaux lorsque des signalements sont faits sur le domaine public.

Une habitante regrette le manque de végétalisation dans la rue Pressmanne malgré des échanges avec l'adjointe en charge de l'Environnement, Madame Sophie Rondeau. M. le Maire signale que la

Ville est très proactive sur le sujet avec l'opération Trottoirs vivants, le programme de végétalisation des carrefours en amont des passages piétons, ou encore avec le lancement du concours Balcons fleuris dès cette année. Néanmoins, la configuration de certaines rues ne permet pas toujours de végétaliser, par exemple pour l'opération Trottoirs vivants, il faut que la largeur des trottoirs fasse au minimum 1m40. Aussi, ces opérations de requalification de voirie, afin d'intégrer de la végétalisation, sont très onéreuses alors que les crédits alloués par la métropole à la Ville sont très restreints. M. le Maire précise toutefois que la municipalité végétalise systématiquement lors de chaque opération de requalification de voirie, comme ce fut le cas récemment de l'avenue Georges Lasserre.

Cette même habitante demande également de passer la zone en quartier apaisée en baissant la vitesse à 20km/h. M. le Maire signale que la dénomination en quartier apaisé et l'abaissement de la vitesse impliquent de réels aménagements structurels qui ont un coût pour la collectivité et qui nécessitent des choix forts tels la que la suppression de places de stationnement, l'implantation de mobilier urbain ou encore l'aménagement de dispositif de ralentissement.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Souhaite davantage de végétalisation dans la rue Pougnet.

Chaque Talençais peut souscrire au dispositif Trottoirs fleuris pour végétaliser sa rue. Il suffit de rentrer en contact avec la Maison du développement durable.

Des végétaux ont été plantés sur l'avenue de la Mission Haut-Brion mais ont fini par mourir par manque d'entretien et d'arrosage régulier notamment.

Un renouvellement des plantations est prévu à la fin de l'hiver.

Planter des arbres sur les axes routiers (Gambetta, Galliéni) et les ronds-points.

Le cours Gambetta fait partie d'un plan de végétalisation de la commune tandis que la voirie du cours Galliéni est située sur la commune de Bordeaux. À l'instar de la rue Georges Lasserre ou du rond-point Roul Libération, la municipalité végétalise lors de chaque opération de requalification.

Manque d'entretien régulier des arbustes situés à la station Forum : grilles obstruées par les déchets, herbes folles, terre compactée, l'un d'entre eux a dû être enlevé.

Un entretien quotidien au niveau du parc Pineau, de l'église, des Halles et de la station Forum est réalisé tous les jeudis.

Le parc Triaire est peu entretenu, la structure en bois est mal fixée et peu adaptée aux jeux pour enfants.

Le remplacement du jeu est actuellement à l'étude financièrement. Un entretien général a été fait.

En attendant la finalisation du projet du château des Arts, qu'en est-il de l'entretien de la partie du parc fermée au public, qui demeure à l'état de friche.

Le service Environnement et Paysage effectue un passage biannuel sur site.

Qui assure l'entretien de l'espace végétalisé situé au pied du mur anti-bruit rue Fernand Izer ?

La réalisation a été faite par une entreprise mandatée par la SNCF. Concernant l'entretien, l'entreprise qui a planté devait suivre le site pendant un an.

À partir du 1er janvier 2024 il sera obligatoire de composter ses restes alimentaires, dès lors est-il envisageable d'installer quelques bacs à compost sur les espaces verts situés avenue de la Mission Haut-Brion ?

Le compostage est une compétence de Bordeaux Métropole. Pour toute demande de composteur ou d'appel à projet pour des composteurs partagés, il faut contacter la métropole, par téléphone au 0 800 22 21 20 ou sur Internet à l'adresse suivante www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Composter/Creer-un-site-de-compostage-partage

30% des ordures ménagères peuvent être recyclés via le compostage. Pour vous accompagner dans cette pratique, Bordeaux Métropole met à votre disposition des composteurs individuels lors de distributions gratuites au dépôt de Bègles, 6 à 8 fois par an.

La Ville de Talence quant à elle continue de distribuer des lombricomposteurs à la MDD. Le service peut également traiter les demandes de composteur partagé pour les logements collectifs de moins de 20 personnes. Un maître composteur peut également dispenser des conseils sur les techniques de compostage.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision est d'autant plus historique que cela faisait plus de 70 ans que les trains ne s'arrêtaient plus à la halte ferroviaire de Talence. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin.

La réouverture de la gare Médoquine sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, traversera le quartier de Raba en passant par la rue François Rabelais.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

Un riverain demande si le bâtiment de la Gare Médoquine fait l'objet d'un projet. M. le Maire rappelle que ce bâtiment est la propriété de Gares et Connexions, une entité de la SNCF, et qu'à ce jour il n'y a pas encore de projet défini.

Un habitant demande si la future ligne de Bus express passera par la Dubernat ou Diderot. M. le Maire précise que tous les scénarios sont sur la table des décideurs mais que le choix de la rue sur ce tronçon n'a pas encore été défini. Cette décision aura lieu dans le courant de cette année.

M. le Maire amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Un habitant signale l'absence d'éclairage public dans la rue Pougnet depuis quelque temps. Monsieur Jestin signale que ce défaut d'éclairage était lié au chantier des résidences Les Jardins de la Médoquine qui ont été livrées récemment, et que de ce fait l'éclairage allait être rétabli très prochainement.

Un habitant signale des améliorations de voirie à faire au niveau de la rue de la Médoquine, notamment au carrefour avec la rue Camille Pelletan. Monsieur Jestin précise qu'une reconfiguration de la voie sera étudiée à l'issue des travaux du château des Arts.

Une habitante déplore le mauvais entretien de l'impasse de la Vieille Tour. M. Jestin rappelle que tout ce qui dépasse des grilles côté voie ferrée relève de la compétence de la SNCF tandis que de l'autre il s'agit aux propriétaires de nettoyer au droit de leur habitation.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

L'écoulement des eaux, pluviales ou usées, en contrebas de la rue Pougnet, vers l'angle du cours Galliéni, ne se fait jamais correctement.

Les services ont également identifié cette anomalie et ont saisi la direction de l'eau.

La rue Denis Papin passera-t-elle en zone bleue - si oui quand ?

C'est une option qui sera étudiée avec l'avènement du pôle d'échange de la Médoquine

Afin de faire des économies, ne pourrait-on pas éteindre l'éclairage public 1h plus tôt, soit à minuit au lieu de 1h ?

Les horaires sont liés aux passages du Tramway et autres transports en commun en accord avec le prestataire KEOLIS.

Difficulté d'accéder à la résidence de la Mission Haut-Brion car il faut emprunter le couloir réservé au bus et les automobilistes roulent vites.

La Ville ne peut pas implanter de ralentisseurs sur une voie de catégorie 2. S'il ne faut pas confondre vitesse excessive et densité de circulation, l'installation d'un radar pédagogique est envisageable pour objectiver des données factuelles. Il existe également une option de sortie vers l'avenue de la Gare. Concernant l'avenue de la Mission Haut-Brion, il faut traverser la voie réservée aux bus et non l'emprunter comme font certains usagers. Les services rappellent également que le tourne à gauche est interdit en venant de Bordeaux.

Problème d'offre de stationnement près des résidences de l'avenue de la Mission Haut-Brion.

Il est difficile pour le domaine public d'accueillir le stationnement résident. L'arrivée de la gare entrainera sûrement une réglementation du stationnement dans le secteur.

Que comptez-vous faire pour endiguer la problématique de stationnement sur le cours Galliéni ?

La municipalité reste très vigilante sur la question du stationnement dans ce secteur mais il faut avoir en tête que la voirie du cours Galliéni appartient au domaine de Bordeaux. Aussi, seul le maire de Bordeaux sera décisionnaire à la fin. Depuis de nombreuses années, la municipalité a fait savoir son opposition à la suppression de places de stationnement qui entrainerait sûrement la disparition de petits commerces.

Croisement dangereux au carrefour des rues de la Médoquine et Porte Bonheur, devant l'hôtel Chez Philip, avec peu de visibilité et une place de stationnement trop près du panneau Stop.

La visibilité est correcte depuis la pose de balisettes à l'angle de la rue porte bonheur. Il reste toutefois une difficulté pour se croiser dans ce carrefour mais il n'y a pas d'accident recensé à ce jour.

Pourquoi avoir remplacé la priorité à droite par un stop, malgré la présence d'un ralentisseur, au niveau de l'intersection entre les rues Roustaing et Fernand Izer ?

Cet aménagement a été réalisé car des problèmes de vitesse ont été remontés.

Aménager la voirie de l'avenue de la Vieille Tour et notamment la portion qui se situe au niveau du pont.

Cette voie sera requalifiée en partie lors des travaux du Bus express. Le pont de l'avenue de la mission Haut Brion sera beaucoup plus sécuritaire après les travaux du Pôle d'échange multimodal.

Les trottoirs au niveau du pont de la gare de la Médoquine sont très abîmés.

Les services techniques vont se rendre sur place et feront une demande d'intervention à Bordeaux Métropole si nécessaire.

La portion de rue sur Camille Pelletan, entre le CAJ et le rond-point sis au niveau de la maison de la Petite Enfance, est à améliorer pour le confort des usagers.

Les services municipaux étudient les possibilités d'amélioration de la mobilité dans cette voie en collaboration avec Bordeaux Métropole. La situation actuelle empêche toutefois les prises de vitesse sur ce tronçon.

La route située entre le rond-point de l'avenue de la Gare et celui de la Médoquine est impraticable pour les vélos.

Les emprises actuelles ne permettent pas de faire mieux. La Ville étudie une autre entrée de ville pour les cycles par le cours Galliéni, les Malerettes et la passerelle Sainte-Marie.

Toute la voirie de la rue Brémontier (chaussée et trottoirs) est à refaire.

Les services ont inscrit cette voie dans la programmation des réfections avant la fin de la mandature.

Le revêtement de la chaussée rue Branly très dégradé.

Les services municipaux sont vigilants quant à l'état de la rue Branly même si toute opération ne pourra être programmée qu'à l'issue de la livraison du projet de pôle artistique au château des Arts.

Amélioration de la connectivité des pistes cyclables et de leur sécurisation par rapport au trafic.

La Ville y travaille dès que cela est possible au niveau des emprises.

Prévoir une voie vélo sécurisée entre l'université et Bordeaux centre.

Plusieurs études sont en cours avec notamment le Réseau Vélo Express ou encore l'itinéraire suivant le cours Galliéni puis les Malerettes et l'avenue Sainte-Marie.

Mettre des parkings à vélos aux espaces d'échanges (gare, stations).

La Ville est particulièrement vigilante sur ce point.

Installer des parkings pour vélos rue de la Médoquine.

Dans le cadre de la mise en conformité de la collectivité avec la réglementation prévoyant la neutralisation des places de stationnement motorisées 5m en amont des passages piétons, des arceaux végétalisés vont être installés dans le quartier d'ici à la fin de l'année 2026.

Installer des ralentisseurs sur les passages piétons de la rue Camille Pelletan.

Il n'y a eu aucune remontée d'information sur des prises de vitesse éventuelles sur cet axe. Il est néanmoins possible de programmer l'implantation d'un radar pédagogique dans un premier temps.

Que comptez-vous faire pour sécuriser les rues Pougnet et Médoquine, de sorte à ralentir le trafic routier ?

Le radar pédagogique, qui a été implanté rue de la Médoquine de mai à septembre 2020, n'a pas permis d'objectiver une insécurité sur cet axe routier. Il est possible de positionner un radar sur la rue Pougnet pour réaliser la même expérience.

Autoriser les étudiants à utiliser les trottinettes et vélos en freefloating sur la commune de Talence.

La position de la municipalité n'évoluera pas tant que la gestion de ces machines ne sera pas optimisée.

Depuis plusieurs jours, l'impasse de la Vieille Tour n'est plus éclairée.

L'éclairage public a été rétabli par les services dans cette voie courant février.

Les marches qui suivent la pente inclinée pour accéder au pont, depuis l'impasse de la Vieille Tour, sont difficiles à franchir avec une poussette ou un caddie rempli.

Les services se saisissent de la demande mais restent perplexes quant à une intervention de la métropole.

La chaussée de l'impasse de la Vieille Tour est en mauvais état.

Une demande d'intervention va être faite à Bordeaux Métropole pour un entretien.

Le croisement des rues Gutenberg et Brémontier est une zone de rencontre dangereuse pour les automobilistes venant de la rue Brémontier et les cyclistes qui arrivent à contresens de la rue Gutenberg. L'intéressé propose un panneau aérien de signalisation, au débouché de la rue Brémontier, indiquant le double sens cyclable à venir.

La Ville prend également le signalement en compte mais doute que la métropole agisse à ce sujet car il y a déjà une signalétique adaptée, il s'agit de sur signalisation.

La réunion se termine à 21h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans les quartiers du Bijou et de Compostelle, le mercredi 22 mars 2023, au Creps.
